



Une super taxe pour l'industrie votée par les députés

Rubrique : actualités - Date : vendredi 22 octobre 2010

Les députés qui examinent en commission le projet de budget de la Sécurité sociale ont fait deux propositions choc hier. La première vise à augmenter de façon substantielle les taxes sur les fabricants de cigarettes. Cet amendement du rapporteur UMP Yves Bur prévoit d'instaurer une taxe de 5 % sur le chiffre d'affaires de ces entreprises, et une autre, de 25 %, sur la progression annuelle de leurs ventes. Il s'agit de « limiter les bénéfices que ces vendeurs de mort réalisent au détriment de la vie des Français », assène le député du Bas-Rhin. Cet amendement, adopté par la commission des Affaires sociales, sera examiné par l'Assemblée la semaine prochaine. La commission a aussi adopté les amendements taxant les indemnités de licenciement des cadres supérieurs et les attributions d'actions gratuites (« Les Echos » d'hier). peut-on apprendre dans un article des echos.fr

Lire l'article complet des echos.fr